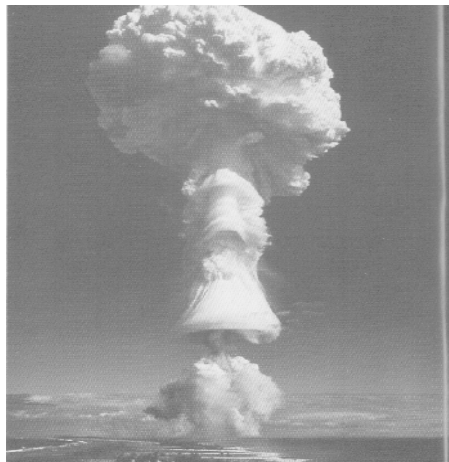


-  
CDT DUBOURG Jean-Claude

CID / Groupe B2



## MEMOIRE DE STRATEGIE



### LA STRATEGIE DE DISSUASION NUCLEAIRE FRANCAISE : EVOLUTION OU REVOLUTION ?

-  
-  
-

Table deS matières

INTRODUCTION 3

1. Doctrine ou discours ? 3

1. LES NOUVELLES CONTRAINTES INTERNATIONALES 5

1. LES NOUVELLES MENACES 6

1. LES EVOLUTIONS POSSIBLES DE NOTRE DISSUASION 7

1. VERS UNE STRATEGIE NUCLEAIRE EUROPEENNE 8

1. CONCLUSION 10

1. INTRODUCTION.

" La dissuasion reste l'élément fondamental de la stratégie de défense de la France. Elle demeure la garantie contre toute menace sur nos intérêts vitaux, quelles qu'en soient l'origine et la forme. "

Ce texte extrait du rapport annexe au projet de loi relatif à la programmation militaire montre la pérennité de notre stratégie militaire.

Pourtant, la place éminente de la dissuasion nucléaire dans la sécurité des nations qui en disposent, est depuis quelque temps, de façon plus ou moins avouée, mise à l'épreuve. Quoi de plus normal alors que le monde, dans lequel cette dissuasion a été forgée, est encore bouleversé par l'éclatement de l'Union Soviétique et l'effondrement du Pacte de Varsovie.

Aujourd'hui, la menace évoquée a fort heureusement disparu. Les risques de conflit majeur se sont estompés. L'heure est à la réduction draconienne des arsenaux nucléaires, ceux des Russes et des Américains en tout premier lieu. Ce n'est pas pour autant " la fin de l'histoire " comme certains spécialistes l'écrivaient. Le monde, Europe comprise, est entré dans une ère de crises, des crises mineures dans la mesure où, tout au moins jusqu'ici, les armes nucléaires ne sont pas en cause. Ces crises n'en sont pas moins préoccupantes par les risques de dérapage qu'elles entraînent, par les dommages qu'elles causent et par les difficultés qu'il y a à les prévoir et à les maîtriser. Un nouvel équilibre tend à s'établir entre la dissuasion et l'action. Dès lors, le fait d'être une puissance nucléaire ne semble plus garantir, à lui seul, cette autonomie stratégique et cette sécurité dont notre pays a profité dès le milieu des années soixante.

Nous venons donc de perdre le schéma binaire si propice aux raisonnements de la dissuasion, qui avait permis à la France de faire évoluer, dans la continuité, sa doctrine en fonction de ses capacités. Face aux bouleversements stratégiques aussi rapide qu'incontrôlés que connaît le monde, notre pays court un risque politique et militaire s'il continue à pratiquer l'immobilisme : celui qu'un écart se creuse entre le discours tenu et les réalités auxquelles il est censé faire face, écart qui pourrait ruiner l'idée même de dissuasion. Ce risque s'aggraverait encore si les mesures minimales et conservatoires qui s'imposent pour préserver notre outil de dissuasion nucléaire n'étaient pas prises.

Il est donc urgent d'engager une réflexion sur notre stratégie nucléaire, sur les concepts et les moyens de notre dissuasion. Cette réflexion doit aborder trois questions centrales pour l'avenir : la dissuasion nucléaire française a-t-elle encore un rôle à jouer étant donné l'éloignement et l'éclatement de la menace unique qui prévalait avant la chute du mur de Berlin ? La dissuasion nucléaire reste-t-elle pertinente face aux menaces déjà nées ou à naître de la prolifération des armes dans le monde ? La France peut-elle tirer parti de son statut de puissance nucléaire pour contribuer plus activement à la défense de l'Europe ?

## 2. DOCTRINE OU DISCOURS ?

A l'évidence, la doctrine dite du faible au fort ne répond plus entièrement à la complexité de la situation actuelle. Faut-il alors expliciter un nouveau concept de dissuasion ou ne rien changer et continuer à s'abriter derrière un certain flou ?

Il faut constater que lors des débats qui ont eu lieu à propos du vote de la nouvelle loi de programmation, la question de la doctrine, que nos forces de dissuasion actuelles et futures auront pour mission de manifester, n'a pratiquement pas été évoquée, et cela aussi bien par les politiques que par les stratégestes, ces derniers étant plus ou moins désarmés par ce que le général Poirier a appelé " la crise des fondements. "

Certains commentateurs expérimentés estiment qu'il est inutile d'élaborer une doctrine, afin de laisser l'adversaire dans une incertitude qui l'incite à la prudence, et de façon aussi à laisser à la disposition du décideur le plus grand nombre d'options possibles en fonction des circonstances. Il semble toutefois qu'une stratégie déclaratoire de base reste nécessaire, car c'est par son interprétation qu'un dialogue pacifiant peut être amorcé avec l'adversaire. Il en faut une aussi pour obtenir l'acceptation par nos concitoyens du maintien en état de disponibilité permanente de notre force de dissuasion.

Il s'agit de faire en sorte que l'adhésion des Français à la dissuasion nucléaire ne se transforme pas en un refus ou en un consensus mou, l'un et l'autre incompatibles avec une stratégie qui exige, au contraire, l'assise populaire la plus large. Il convient également de justifier les demandes de crédits nécessaires, et d'entretenir la réflexion stratégique, face à l'évolution de la situation des relations internationales et des menaces qui peuvent en résulter. Mais, il est aisé d'admettre que cette stratégie déclaratoire ne doit pas être trop explicite. " L'incertitude contribue à la dissuasion ". On imagine donc davantage un discours plutôt qu'une doctrine précise affichée. Il est en tout cas un point qui reste incontesté dans notre concept, qu'il soit explicite ou implicite, c'est que la décision d'emploi de l'arme nucléaire appartient chez nous, au président de la République et à lui seul.

Le 8 juin 1996, Monsieur Jacques Chirac, Président de la République s'exprimait ainsi devant l'IHEDN :

" Les menaces [...] changent : elles deviennent plus diffuses, plus imprévisibles : [...] le maintien, dans des conditions parfois incertaines, de milliers d'armes nucléaires; le risque, toujours actuel, de prolifération de toutes les formes d'armes de destruction massive [...] "

" La dissuasion demeure, bien sûr, l'élément fondamental de notre défense et de notre sécurité [...]. Dans ce contexte la dissuasion reste indispensable pour nous prémunir contre toute menace sur nos intérêts vitaux, quelles qu'en soient l'origine ou la forme [...] "

" Les moyens dont notre dissuasion disposera au cours des prochaines décennies lui permettront de s'adapter avec souplesse à l'incertitude qui entoure la nature des menaces et des risques futurs ".

" Mais la stratégie nucléaire de la France demeurera bien sûr dissuasive et donc défensive, excluant, cela va de soi toute idée de bataille ".

On retrouve, bien sûr, dans ces propos les grands axes classiques de notre stratégie nucléaire : le rôle central et l'aspect défensif de notre dissuasion dans la politique de défense française, la stricte suffisance des moyens. Il est intéressant de noter que le Président de la République évoque bien entendu l'existence de menaces, aujourd'hui, tous azimuts, mais aussi le rôle de notre dissuasion nucléaire contre de nouveaux risques quels que soient leur forme et leur origine ( comme l'avait déjà souligné le Livre Blanc en 1994 ). Il apparaît clairement qu'aujourd'hui, contrairement à ce que d'aucuns affirment, le nucléaire ne dissuade pas que du seul nucléaire, mais contribue aussi largement à dissuader les états émergents possédant des Armes de Destruction Massive (concept de dissuasion du fort au faible). Cela se comprend d'autant plus aisément que la France n'a pas les moyens matériels de faire reposer sa défense sur ses seules capacités conventionnelles.

Le discours, énoncé par le Président de la République, semble donc suffisamment clair. N'étant pas trop explicite, il peut à l'occasion d'une crise être précisé en fonction des circonstances.

En revanche, on peut s'étonner de la faible (autant que rare) diffusion et médiatisation de telles déclarations qui contribue à laisser s'installer un certain flou autour de notre concept de dissuasion. Le cas américain est ici intéressant à analyser. En effet, certains organismes " non gouvernementaux ", tel la Rand C°, sont étrangement enclins à diffuser des études de scénarios beaucoup plus précis que le discours politique officiel, sans jamais bien entendu, engager le gouvernement fédéral...

Une telle réticence à l'aspect déclaratoire du concept peut s'expliquer par la montée de l'antinucléaire ces dernières années : Tchernobyl, la surmédiatisation de la reprise des essais nucléaires français, les campagnes pour le désarmement sont autant de brèches creusées dans le consensus national sur la dissuasion nucléaire.

### 3. LES NOUVELLES CONTRAINTES INTERNATIONALES.

Au plan international, maintenir le cap dans le domaine nucléaire est également de moins en moins aisé. De traités de non-prolifération en accords portant création d'immenses zones dénucléarisées, les mesures restrictives s'accroissent, réduisant

d'autant les marges de manoeuvre des puissances nucléaires, dont celles de la France. Ainsi, en mai 1995, la prorogation illimitée du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) a certes constitué une avancée remarquable pour les Etats-Unis, la Russie, la Chine, la Grande-Bretagne et la France. Les cinq pays en question ont vu en effet leur statut de puissance nucléaire officiellement reconnu. En revanche, ils ont dû accepter un certain nombre de dispositions restrictives non négligeables pour l'avenir : conclusion d'un traité portant interdiction complète des essais nucléaires ; arrêt définitif à prévoir à court terme de toute production de matières fissiles à usage d'explosif (Cut off Treaty) ; et surtout l'ensemble des garanties (assurances) de sécurité, dites négatives ou positives. Les premières sont l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre un état non doté d'armes nucléaires et ayant adhéré au TNP, sauf en cas d'agression menée en association avec une puissance nucléaire. Quant à la garantie positive, elle consiste à s'engager " à fournir ou appuyer une assistance immédiate à tout état non doté d'armes nucléaires partie au traité qui serait victime ou menacé d'un acte ou d'une menace d'agression avec emploi d'armes nucléaires ". Elle a fait l'objet d'une résolution dans ce sens du Conseil de Sécurité (n°984), adoptée par consensus le 11 avril 1995.

L'ensemble de ces restrictions et engagements n'enlève rien à notre qualité de puissance nucléaire, mais entrave notre liberté d'action et tend à rendre plus complexe le maintien de nos armes au niveau qualitatif susceptible de s'imposer demain. Il traduit la réalité de la pression internationale visant à limiter, sinon à éliminer le nucléaire de la panoplie des moyens militaires. A ces contraintes s'ajoutent celles que bien des pays, dont le nôtre, ont acceptées dans d'autres domaines. Ainsi, les armes chimiques sont-elles appelées à disparaître, et ce en vertu d'accords que plusieurs états, et non des moins agités, n'ont pourtant pas signés.

Paradoxalement, l'importance de notre capacité de riposte nucléaire se trouve renforcée... dans la mesure où l'adversaire n'est pas signataire du TNP ! Par ces propos, il ne s'agit pas de déplorer le climat de détente qui s'est instauré dans les relations internationales, pas plus que les efforts conduits, notamment par la France, en vue d'abaisser le niveau des armements dans le monde. Il s'agit de mettre en évidence les contraintes susceptibles de s'accumuler au fil des négociations sur le désarmement et d'affaiblir, à terme, nos propres capacités nucléaires, capacités que notre pays a pourtant toujours eu, en précurseur, le souci de maintenir à un strict niveau de suffisance.

La contestation de la dissuasion nucléaire a, par ailleurs, pris une dimension nouvelle en étant portée dans le domaine de sa licéité. En effet, une association internationale de juristes a réussi à faire voter en 1994 par l'Assemblée générale de l'ONU une résolution demandant à la Cour internationale de justice un avis sur la conformité au droit international public de la menace et de l'emploi des armes nucléaires.

Celle-ci a statué subtilement que cette menace ou cet emploi " serait généralement contraire aux règles du droit international ", mais qu'il " ne pouvait conclure sur son caractère illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause ".

On comprend mieux alors les propos de M. Juppé, alors ministre des Affaires étrangères qui s'exprimait ainsi en 1995 devant le Sénat : " Nos déclarations au titre des assurances de sécurité n'affectent naturellement en rien notre droit inaliénable à la légitime défense tel que consacré par l'article 51 de la Charte des Nations Unies. [...] Il va de soi que notre dissuasion couvre toute mise en cause de nos intérêts vitaux, et cela quels que soient les moyens et l'origine de la menace, y compris bien entendu celle d'armes de destruction massive [...] ".

Ce nouvel aspect de la dissuasion, dite du fort au faible, présente une différence essentielle avec l'ancien concept du faible au fort. On voit, en effet, apparaître la théorie du non-emploi en premier que la France a jusqu'ici rejeté face au bloc soviétique doté d'une supériorité conventionnelle indéniable.

#### 4. LES NOUVELLES MENACES.

Il convient, bien sûr, de conserver nos capacités de frappes massives stratégiques et anti-cités de manière à répondre à une résurgence toujours possible d'une puissance nucléaire omnipotente voire à faire face à un chantage ou à un diktat de la part, par exemple, de la République Populaire de Chine d'ici à vingt ou trente ans comme le propose P. Boniface. Cependant, il est nécessaire aujourd'hui de s'adapter aux risques présentés par des puissances régionales émergentes.

La lutte contre la prolifération nucléaire paraît relativement bien engagée. Certains spécialistes, il y a vingt-cinq ans, annonçaient pour aujourd'hui l'arrivée dans le club des pays nucléaires d'une vingtaine d'états. En réalité, les états du seuil sont au nombre de trois (Israël, Inde et le Pakistan, l'Afrique du Sud ayant décidé de démanteler unilatéralement son arsenal nucléaire).

Il faut néanmoins noter ici que les dispositifs mis en place pour interdire la prolifération des missiles balistiques, qui en sont les vecteurs préférentiels, sont beaucoup moins étanches, d'autant que la Chine n'a pas adhéré à l'accord conclu entre les pays industriels pour contrôler leurs exportations de technologie en la matière (Missile Technology Control Regime : MTCR) ; et les acheteurs potentiels sont nombreux car la possession de missiles balistiques est considérée par les pays en développement comme une marque de puissance régionale. En tout cas, cette situation accroît indubitablement la menace que constituent les autres Armes de Destruction Massive que sont les armes chimiques et biologiques. D'autant que le traité signé en 1993, interdisant les premières, n'est pas près d'entrer en vigueur, et que celui interdisant les secondes, conclu en 1975, comporte des failles reconnues

par tous, et dont la correction ne paraît pas non plus pouvoir être espérée prochainement.

Bien sûr, notre territoire n'est pas encore directement menacé ( quoique la portée maximale des missiles récemment livrés par la Chine à l'Arabie Saoudite tutoie nos frontières). Mais qu'en sera-t-il demain ? D'autre part, étant donné l'accent mis aujourd'hui sur l'intervention, il ne serait être exclu que nos forces déployées à l'extérieur puisse être menacées par des ADM, sans forcément mettre en cause la sécurité de notre territoire. Scénario ô combien crédible compte tenu du potentiel d'armes chimiques découvert en Irak après la guerre du Golfe. Des capacités ABM (Anti Ballistic Missile) locales sont à l'étude, notre entraînement et nos équipements de survie en ambiance chimique hérités de la guerre froide semblent efficaces, néanmoins une attaque de ce type pourrait avoir des conséquences désastreuses sur nos troupes, sans compter l'impact sur notre crédibilité au plan international. Dissuader ce type de menaces par des armes classiques, même de nouvelle génération, paraît illusoire, non au niveau des capacités techniques que nous possédons, mais en terme d'ampleur, de volume de la riposte possible. La légitimité d'une dissuasion nucléaire dans ce cas paraît établie dès lors que l'on se réfère aux " définitions " données par le Livre Blanc, des intérêts de la France, qu'ils soient vitaux, stratégiques ou de puissance. L'intervention par diplomatie interposée de M. Bush et Mme Thatcher auprès de S.Hussein en 1991, le menaçant de " terribles représailles " en cas d'utilisation de l'arme chimique, semble procéder de cette logique.

## 5. LES EVOLUTIONS POSSIBLES DE NOTRE DISSUASION.

Cependant, nous ne saurions dissuader une telle puissance régionale comme nous dissuadions l'URSS. Les caractéristiques de la riposte et des moyens nécessaires doivent être modifiées, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Cela impose, certes, une capacité de riposte stratégique mais sans doute moins massive, plus sélective et précise. La stratégie uniquement anti-cités n'est plus forcément adaptée au concept du fort au faible. Les centres névralgiques (politique, économique ou militaire) pourraient constituer nos cibles privilégiées sans nécessairement provoquer l'Apocalypse. Il importe donc de rechercher, en restant fidèle au concept de stricte suffisance, la possibilité de répondre à une gamme de scénarios plus ouverte que par le passé afin de fournir à l'autorité politique des moyens diversifiés pour décourager un éventuel adversaire. Les dommages infligés devraient lui apparaître à la fois inacceptables et comparables à ceux pouvant résulter de sa propre menace. Cette évolution milite en faveur de systèmes de grande précision alliés à des charges nucléaires de différentes puissances, de quelques kilotonnes aux puissances détenues actuellement. Il s'agit d'être en mesure d'élaborer des plans de frappe variés, la nature des objectifs (de la frappe démonstrative en zone dépeuplée à l'anti-cités en passant par la destruction de centres névralgiques ponctuels), étant à

déterminer en fonction de la situation politique et militaire de l'adversaire, de ses capacités, tout en tenant compte des contraintes humanitaires du moment.

L'arsenal de nos deux composantes pourrait donc évoluer. De manière générale, la précision de nos armes devrait être améliorée, par exemple grâce à un guidage terminal ou astral. En ce qui concerne nos Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins, moyen qui dans certains cas reste à privilégier, il serait nécessaire de déterminer avant son départ sa configuration d'armement. Un certain nombre de missiles pourraient ainsi être équipés d'une seule tête " dégonflée " de faible puissance. Un SNLE en patrouille serait donc armé de missiles équipés d'un nombre variable de têtes et de puissance différente, à l'instar des SNLE britanniques. Quant à notre composante aéroportée, caractérisée par sa souplesse d'emploi et ses possibilités de gesticulation ostensible, elle serait au coeur de cette nouvelle stratégie. L'adaptation de charges nucléaires de faible puissance sur un missile de croisière ouvrirait de nouvelles perspectives intéressantes. En effet, aux côtés de l'ASMP (Air-Sol Moyenne Portée) ou son développement l'ASMP-A, dont les probabilités de survie sont, par leur technologie, élevées, nous disposerions d'un missile, certes un peu plus vulnérable dans l'absolu, mais " dirigé " contre des pays aux capacités d'interception anti-missiles perfectibles. D'autre part, l'existence en France d'une famille de ce type de missile (Apache, SCALP) est un atout déterminant afin de réduire les coûts de développement et de profiter des avancées technologiques, notamment en terme de précision. La précision d'un missile dual (possibilité d'armement conventionnel ou nucléaire) pourrait, en outre, nous permettre d'effectuer une démonstration de forces ponctuelle sur le territoire de notre adversaire par le tir d'un ou plusieurs de ces missiles armés en conventionnel. Ce dernier avertissement, d'armement classique, serait destiné à démontrer nos possibilités aussi bien techniques qu'opérationnelles, et à matérialiser notre détermination, celle de ne pas nous laisser intimider et de recourir au nucléaire si l'adversaire persistait sur cette voie. La tentation de développer une arme d'emploi serait éliminée par un discours net sur ce point, mais surtout par la fabrication d'un nombre limité de têtes de faible puissance non miniaturisées. La miniaturisation, qui requiert en principe des essais que la France s'interdit à présent, reste une menace majeure car elle ouvre la voie aux armes (obus, roquettes,...) de bataille, allant à l'encontre du concept même de dissuasion. Soulignons, par ailleurs, le fait que cette famille de missiles SCALP est développée en coopération avec la Grande-Bretagne. Nous voyons ici une ouverture sérieuse vers une stratégie nucléaire franco-britannique voire européenne.

## 6. VERS UNE STRATEGIE NUCLEAIRE EUROPEENNE.

L'arme nucléaire devant demeurer pour longtemps encore une donnée fondamentale de l'équation stratégique européenne, la conséquence pour l'Europe est claire : sa

défense ne peut être assurée par les seules armes conventionnelles, elles-mêmes d'ailleurs en forte réduction sous le double effet du désarmement et de la réduction générale et drastique des budgets militaires.

Nous ne pouvons ignorer cependant la dénucléarisation de l'Europe occidentale engagée par la Russie et les Etats-Unis.

Le fait que Russes et Américains admettent de réduire la taille de leurs arsenaux et se rapprochent ainsi des conditions émises par la France et le Royaume-Uni pour accepter de participer à des négociations sur les armements nucléaires, risque de nous placer devant une situation nouvelle : nous pourrions, dans un proche avenir, être soumis à de fortes pressions visant à limiter sensiblement le nombre de nos armes ; la Russie (ou la CEI) peut, en effet, ne pas admettre que l'ensemble des systèmes occidentaux excède largement le volume de ses moyens nucléaires, tandis que les Etats-Unis ne seront pas portés à accepter que les armes européennes viennent en déduction de leurs droits. Ces pressions seront d'autant plus fortes que Moscou et Washington progresseront dans leurs négociations et dans la réduction de leurs arsenaux.

Dans le même temps, force est de constater que tous les accords de désarmement concernant l'Europe occidentale peuvent aussi être analysés comme autant d'avancées vers sa neutralisation de fait. S'ils sont contraignants pour l'Europe, ils laissent en revanche une très grande liberté à la Russie et aux Etats-Unis quant à leur outil militaire. Or, que restera-t-il, d'ici quelques années, sur notre continent de la présence américaine qui continue de s'étioler, et qu'en sera-t-il des liens ultimes entre l'Amérique du Nord et l'Europe? C'est pourquoi il paraît difficilement concevable que les pays européens s'en remettent pour toujours aux Etats-Unis pour assurer leur protection, d'autant que les priorités américaines (et donc leurs moyens militaires) se distingueront fatalement de plus en plus de celles de l'Europe.

Cela vaut pour les systèmes nucléaires qui subsisteront. La logique voudrait donc que l'Europe de l'Ouest dispose un jour de moyens équivalant à ceux des deux Grands.

Le premier problème est celui de l'intégration de la force nucléaire française dans l'ensemble européen, c'est à dire aujourd'hui atlantique. En dépit de nos prétentions et après l'échec des précédentes propositions françaises, le seul cadre institutionnel dans lequel la planification des moyens nucléaires européens est possible et acceptable est l'Alliance Atlantique. Etant donné la préférence exclusive manifestée par tous nos partenaires européens pour un dialogue avec les Etats-Unis sur ces sujets, espérer aller plus loin dans une concertation proprement européenne me paraît assez vain. La concertation européenne pourrait alors être conçue à la façon de ce qui a eu lieu depuis trente ans au sein du Groupe des Plans Nucléaires de l'OTAN, et qui s'est déroulée à la satisfaction des participants, à commencer par l'Allemagne qui avait été l'instigatrice de sa création.

En matière nucléaire, pour être un bon Européen, il faut être un bon atlantiste. A terme, on voit mal comment la "dissuasion concertée " au niveau européen qu'appelait de ses vœux le Premier Ministre français Alain Juppé en 1995, et la coopération franco-britannique sur les questions nucléaires développée sous l'impulsion de son prédécesseur Edouard Balladur, et accentuée au début de la présidence de Jacques Chirac pourraient se concrétiser hors du cadre Atlantique. La réintégration de la France au sein des instances militaires (y compris nucléaires) de l'OTAN semble donc être la suite logique de cette évolution.

On remarquera toutefois que, pendant la période intermédiaire durant laquelle devraient être négociées les conditions de ce retour, rien n'interdit que la concertation franco-britannique dans les domaines doctrinaux et opérationnels avance vers une dissuasion concertée plus informelle, chacun des deux pays pouvant de surcroît poursuivre son dialogue bilatéral avec les Etats-Unis afin de contrebalancer ensemble et efficacement la puissance nucléaire américaine au sein de l'OTAN.

La France et la Grande-Bretagne sont donc condamnées à un effort d'imagination qui doit être d'abord politique. A ce stade, les pays européens ne demandent ni n'acceptent encore que la garantie nucléaire franco-britannique se substitue à celle des Etats-Unis. L'existence des forces nucléaires britannique et française n'en constitue pas moins un facteur de " réassurance " significatif, pour reprendre l'expression de Michael Howard. La question est de savoir comment faire jouer celle-ci sans que cette démarche soit perçue (notamment de la part de la France, dont la solidarité atlantique n'a pas toujours été sans faille) comme une tentative de diviser la communauté transatlantique.

La contribution des forces nucléaires britanniques et françaises à la sécurité européenne, reconnue depuis 1974 par la déclaration d'Ottawa et rappelée en 1987 par la plate-forme UEO de La Haye pourraient donc être proportionnellement accrues. De plus, l'imbrication croissante des intérêts devrait créer entre la France et le Royaume-Uni des liens plus immédiats qu'autrefois. La raison voudrait que cette solidarité soit concrétisée par un dialogue nouveau entre les deux pays, comme l'a d'ailleurs suggéré, à Paris, le ministre de la Défense du Royaume-Uni. De fait, nos deux pays ont des conceptions assez proches concernant la dissuasion, la même volonté de maintenir leur indépendance nationale, le même désir de contribuer à la défense de l'Occident. Cependant, des résultats concrets seront délicats à obtenir tant techniquement que stratégiquement, étant donné l'attachement de la Grande-Bretagne à ses relations spéciales avec les Etats-Unis dans ce domaine, et notamment pour ce qui concerne les armes. Dès lors, la Grande-Bretagne et la France pourraient réfléchir à la modernisation commune de leurs armes nucléaires dans un contexte budgétaire difficile (cf chapitre précédent). Ils ont enfin à résister à la pression de ceux qui les poussent à désarmer. Les deux puissances nucléaires européennes ne devraient-elles pas annoncer qu'elles sont prêtes à apporter leur garantie à leurs partenaires ? Il va de soi que la crédibilité de cet engagement serait renforcée si les deux pays pouvaient affirmer leur volonté de développer en commun un nouveau système stratégique dont les modalités d'emploi pourraient être, le cas échéant, discutées au sein du groupe de concertation nucléaire ad hoc. Cela

permettrait aux pays non nucléaires d'être partie prenante à une vraie stratégie de dissuasion européenne, ce qui ne pourrait que renforcer la légitimité du nucléaire dans le nouveau contexte international.

## 7. CONCLUSION.

On affirme assez souvent que l'arme nucléaire a perdu son aura politique. C'est exact en ce qui concerne le rang, puisque, à notre époque du tout économique, c'est la puissance dans ce domaine qui le détermine. Il n'en reste pas moins que le club des puissances atomiques reste plus fermé que jamais, et que ses membres sont en définitive solidaires devant les problèmes majeurs que pose le nucléaire tant militaire que civil, comme on l'a constaté lors de la prorogation du traité de non-prolifération et de l'adoption de celui interdisant totalement les essais nucléaires.

A l'affirmation que " l'âge d'or de la dissuasion" s'achève, comme l'ont déclaré avec éloquence des experts réputés, la réponse sera donc que ses vertus et ses potentialités demeurent, mais il nous faut revivifier le consensus national à ce sujet, qu'on nous envoie tellement à l'extérieur. Il est en effet en train de disparaître insidieusement, dans l'indifférence, et cela tant dans le grand public que dans la classe politique, comme on a pu le voir lors des débats au Parlement sur la récente loi de programmation.

Le consensus pourrait être renforcé par la mise en place d'une concertation entre les différents responsables politiques sur ces sujets, surtout en période de cohabitation. Il est capital pour l'avenir de notre pays et de la sécurité européenne, et mérite qu'on consacre les efforts nécessaires à son maintien, à son développement et son évolution.

Une concertation sur ces questions nucléaires s'impose, notamment avec nos partenaires européens si nous voulons donner à l'identité européenne de défense sa véritable dimension au sein de l'Alliance, condition aussi pour que l'Union dispose à terme de son autonomie stratégique sans laquelle elle ne saurait avoir de réalité. La France aura d'autant plus de chances de faire admettre ses points de vue qu'elle aura mieux affirmé son propre concept et adapté en conséquence ses propres capacités nucléaires. Sans accord sur ces questions, il lui appartient de ne pas s'engager dans des actions susceptibles de se transformer en aventures risquées pour ses forces : cela s'appelle préserver, en toute hypothèse, son autonomie de décision.

Notre capacité de dissuasion revêt donc un double enjeu : elle doit rester le garant ultime de notre indépendance, elle est aussi un atout unique pour la sécurité d'une Europe qui viendrait à exister comme entité politique cohérente.